

Produits de colmatage des trous de forage et des fissures

Fiche d'information technique

350g / N° d'art.101421 / EAN 4016215101421



Idéal pour réparer rapidement les trous de perçage, les petites fissures et les zones endommagées comparables à l'intérieur et dans les pièces humides. Grâce au traitement prêt à l'emploi directement à partir du tube, aucun mélange n'est nécessaire. S'applique proprement et avec précision, sèche de manière fiable et forme une surface lisse - parfait pour une réparation rapide et une préparation optimale pour les peintures ou les revêtements ultérieurs.

- pour réparer rapidement les trous de chevilles et les petites fissures à l'intérieur
- directement du tube dans le trou de forage
- extra blanc
- séchage rapide
- également pour les pièces humides

Champ d'application

Enduit de réparation en tube pour les trous de forage et les fissures. Pour l'intérieur et les pièces humides, sur le crépi, le béton, la maçonnerie, le papier grain et les peintures.

Préparation

Le support doit être sec, stable, exempt de poussière et de graisse. Appliquer une couche de fond baufan Tiefgrund LF sur les supports très absorbants, sablonneux et farinants.

Traitement

Bien malaxer le tube avant utilisation. Appliquer le mastic directement à partir du tube sur la zone endommagée, puis lisser ou texturer selon vos préférences. Épaisseur maximale de la couche : 5 mm. Si nécessaire, appliquer une deuxième couche après séchage. Nettoyer les outils à l'eau immédiatement après utilisation.

Stockage

Conserver le tube bien fermé, à l'abri des enfants et au frais, mais à l'abri du gel.

Remarques

Température d'application :

+5 °C pour le produit, l'air ambiant et le support

Pour les informations relatives à la sécurité, veuillez vous reporter à la fiche de données de sécurité. Vous pouvez obtenir les fiches de données de sécurité à jour sur notre site Web www.baufan.de.

Élimination :

Ne mettre au recyclage que les récipients entièrement vidés. Les résidus de produit séchés peuvent être éliminés avec les ordures ménagères ou en tant que déchets de chantier. Éliminer les résidus non durcis selon le code de déchet n° 08 04 10.

Remarque:

Toutes les informations et données mentionnées dans cette fiche technique sont basées sur notre expérience pratique et sur des tests en laboratoire et correspondent à l'état actuel de la technique. Elles servent toutefois uniquement de directive générale et ne constituent pas une garantie pour des propriétés ou des performances spécifiques. Les conditions de stockage, de transport et d'utilisation des produits échappant à notre contrôle, aucune responsabilité juridique ne peut être déduite des informations présentées ici. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier l'adéquation du produit à l'usage prévu dans les conditions spécifiques du site ou du projet.